#### 21-06-03 Administration Générale – Intercommunalité

SIEL-TE – Séparation des réseaux EP (éclairage public) immeuble des Carrières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de « séparation des réseaux EP immeuble des Carrières ».

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

#### Financement:

Coût du projet actuel:

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Séparation des réseaux EP immeuble des Carrières	4 805 €	92.0 %	4 420,60 €	0€
TOTAL	4 805 €		4 420,60 €	0€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

#### Je vous demande de bien vouloir :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de séparation des réseaux EP immeuble des Carrières" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de séparation des réseaux EP immeuble des Carrières" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents Copie conforme

> A Saint-Priest en Jarez, Le 29 juin 2021

> > Le Maire, Christian SERVANT

# Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

# Séance du 28 juin 2021

#### 21-06-03 Administration Générale – Intercommunalité

SIEL-TE - Séparation des réseaux EP (éclairage public) immeuble des Carrières

#### Le Maire certifie :

- 1 que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;
- 2 Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

#### Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

# Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERIANI Myriam

## Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS M. BOUGAULT à M. COSSEY Mme CONVERT à Mme BISACCIA

### Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN